



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mardi 30 juillet 2019 à 19h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 22-07-2019

Le Maire,
Bidal Jean-Luc



Ordre du jour du conseil municipal du

Mardi 30 juillet 2019

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15-07-2019 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 15-07-2019, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Intercommunalité

-Détermination de nombre de conseillers communautaires et définition des modalités de répartition des sièges entre les Communes membres dans le cadre d'un accord local.

-REVISION STATUTAIRE N°2 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION THONON AGGLOMERATION - Compétences obligatoires, optionnelles et facultatives

Affaires sociales

-Logements sociaux route des Sénateurs : Convention de réservation avec Haute-Savoie Habitat

Foncier

-Hutins vieux – rachat à l'EPF, modification de la délibération N°2018-06-06 du 27-06-2018

-Cession Hutins Vieux – Annulation du compromis de vente FAVRE et autorisation signature d'un nouveau compromis de vente.

Finance

-Budget communal : Décision Modificative N°1

Bâtiment communal

-UFOVAL74 – Convention de mise à disposition du groupe scolaire des Petits Crêts pour la colonie théâtre les allumeurs de lune

-Convention d'occupation emplacement au port avec Léman Evasion

-Accord de principe / mise à disposition du skate parc au SISAM

-Accord de principe / location de la maison 78 route de Marignan

Personnel communal

-Création d'un poste d'apprentie Espaces verts 2019-2021

-Création et transformation d'emploi

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2019-33 du 18-06-2019

Baux de pêche / A.A.P.P.M.A.C.G.

Considérant la nécessité pour l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais Genevois, de réaliser son plan de gestion local.

Le Maire décide,

De passer et signer un bail de pêche avec l'A.A.P.P.M.A.C.G pour la cession des droits de pêche sur les cours d'eau désignés « ruisseau du Vion » et « torrent du Foron », à compter du 01 juillet 2019 pour une durée de 6 ans.

DEC n°2019-34 du 20-06-2019

Convention de mise à disposition d'un appartement avec la Base Nautique de Sciez

Considérant l'importance pour la commune de soutenir le tissu associatif plus particulièrement l'école de voile,

Considérant la difficulté de trouver un logement pour la période estivale,

Vu la demande de Monsieur Gilles GUYON, directeur de la Base nautique de Sciez, de loger un moniteur saisonnier,

Le Maire décide,

De passer et signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un appartement sis 488, route du Port, d'une surface de 25 m², avec l'association Base Nautique de Sciez du 20 juin au 31 octobre 2019, Cet appartement est mis gracieusement à disposition de l'association.

DEC n°2019-35 du 25-06-2019

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M et Mme BEL Ernest - Concession 1180 carré COLUMBARIUM E-0009

Considérant la demande présentée par M et Mme BEL Ernest domiciliés 942, route de Prailles 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de leur famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M et Mme BEL Ernest et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 25/06/2019 pour une case de columbarium, carré COLUMBARIUM E-0009. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 800,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2019-36 du 01-07-2019

Contentieux : Dossier N°1904135-2 - Référé Préfet/PC LAURENT - Désignation Maître DRACHE

Considérant l'assignation en référé formulée par M. le Préfet de Haute-Savoie en date du 25-06-2019,

Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,

Le Maire décide,

Maitre Delphine DRACHE, domiciliée 13 rue Jean Jaurès à Annecy, est désignée pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

DEC n°2019-37 du 10-07-2019

CAUE – Mission d'accompagnement pour l'organisation de l'urbanisation du centre-ville

Considérant la nécessité de prévoir l'organisation et l'urbanisation du centre-ville,

Vu la proposition du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour nous accompagner dans cette démarche,

Le Maire décide,

De passer et signer convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie dans sa réflexion sur l'organisation et l'urbanisation du centre-ville.

Une contribution volontaire et forfaitaire d'un montant de trois mille euros (3 000€) net sera versée au CAUE au titre de sa participation au financement de l'activité du CAUE, qui correspond au frais techniques liés à l'exécution de la mission et à une prise en charge partielle des frais d'infographie.

DEC n°2019-38 du 10-07-2019

RAIMOND A – Mission d'accompagnement pour l'organisation de l'urbanisation du centre-ville

Considérant la nécessité de prévoir l'organisation et l'urbanisation du centre-ville,

Vu la proposition de Madame Raimond Anne, architecte, pour nous accompagner dans cette démarche,

Le Maire décide,

De passer et signer contrat d'intervention extérieur avec Mme RAIMOND Anne, architecte domiciliée 70, route du chef-lieu à DINGY SAINT CLAIR (74230) pour l'accompagner dans sa réflexion sur l'organisation et l'urbanisation du centre-ville en collaboration avec le C.A.U.E

Le coût de la vacation est arrêté pour l'année 2019 à 232€ HT pour une demi-journée. Le nombre de vacation nécessaires est fixé à 20 au maximum.

DEC n°2019-39 du 10-07-2019

Avenant à la convention de mise à disposition d'un local situé à l'ancienne école de Filly au profit de l'association Léman Horizon Madagascar.

Vu la décision de Maire n° DEC 2017-32 du 08/07/2017 relative à la signature de la convention de mise à disposition d'un local situé à l'ancienne école de Filly au profit de l'association Léman Horizon Madagascar,

Considérant la demande de l'association L.H.M, pour l'occupation du 1^{er} étage du local en plus du RDC de l'ancienne école de Filly dans le cadre de leurs actions,

Le Maire décide,

De signer l'avenant à la convention de mise à disposition avec l'association Léman Horizon Madagascar d'un local dans l'ancienne école de Filly, rez-de-chaussée et 1^{er} étage.

Communications et questions diverses :